Chambre de commerce et d'industrie Boulevard Félix Amiot Hôtel Atlantique Coralie SIMON Cherbourg Cotentin

50108 CHERBOURG-OCTEVILLE

CEDEX

Opération énergie -20%

Les dates à retenir

- Début de l'appel à candidature Janvier 2015
- Date limite de retour
 des dossiers de candidature
 Dépôt des dossiers de candidature
 avant le 18 mai 2015
- Durée de l'opération: 2 ans De janvier 2015 à décembre 2016

Vos contacts

Chambre de commerce et d'industrie de Cherbourg Cotentin

Coralie Simon

02 33 23 32 22

csimon@cherbourg-cotentin.cci.fr

Communauté urbaine de Cherbourg



Sébastien Dufailly

02 33 08 27 86 sebastien.dufailly@lacuc.fr

ADEME



Damien Grébot 02 31 46 89 62 damien.grebot@ademe.fr Entreprises industrielles et services à l'industrie

Opération énergie -20%

Réduire votre facture énergétique, c'est accroître votre compétitivité

Avec le soutien technique et financier de











Affranchir au tarif lettre

Economiser l'énergie, c'est améliorer la compétitivité de votre entreprise.

La maîtrise des consommations et l'amélioration de l'efficience énergétique deviennent synonymes de gain de compétitivité et de marge nette. Elles doivent donc être intégrées dans la politique de développement des entreprises.

Dans le cadre des Plans Climat-énergie Territoriaux du Syndicat mixte du Cotentin et de la Communauté Urbaine de Cherbourg, la Chambre de commerce et d'industrie Cherbourg-Cotentin, l'ADEME et la Région Basse-Normandie souhaitent inciter les entreprises à rechercher les sources potentielles d'économie d'énergie.

Economies d'énergie chez Manuplast (La ferté-Macé 61)

Bilan en chiffres

- 5 000 € économisés par an
- Réduction de 50% de la consommation électrique du procédé d'injection
- 41 tonnes de CO₂ évitées par an

Sources: ADEME; LES EXEMPLES À SUIVRE En région

Les aides

L'opération énergie -20%, c'est :

- une aide à hauteur de 80% (1) pour la réalisation d'un diagnostic ou prédiagnostic énergétique;
- un accompagnement individualisé;
- un accompagnement collectif, avec retours d'expériences, 3 journées d'échange thématiques.

Les cibles

- entreprises industrielles et service à l'industrie
- moins de 250 salariés (2)
- inscrites au RCS.

L'objectif

- réaliser un diagnostic ou prédiagnostic énergétique
- établir un plan d'actions,
- réduire votre facture énergétique.

(1) *Sous réserve du respect des règles dites de minimis et hors du cadre réglementaire d'obligation de réaliser un diagnostic

(2) au delà de 250 salariés la réalisation d'un diagnostic énergétique est obligatoire et donc non subventionnée.

csimon@cherbourg-cotentin.cci.fi Merci de compléter et renvoye 32 29 ou par mail coupon par au 02 33 23

☐ Je souhai<mark>te des info</mark>rmations sur l'opération

Bulletin répons

Prénom et Nom: **Entreprise**

Fonction:

Email: